

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3394**

commune (s) :

objet : Mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3394**

objet : **Mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La qualification des habitants, leur montée en compétences et les échanges des pratiques entre eux constituent un levier important dans la réussite de la mise en œuvre de la politique de la ville. Les programmes d'échanges entre habitants dans l'agglomération et avec des villes européennes (Bruxelles, Berlin, Birmingham et Turin depuis 2011) existent depuis 2005. Ces échanges ont permis une mobilisation des habitants de plusieurs communes de la Communauté urbaine de Lyon : Vaulx en Velin, Vénissieux, Saint Fons. D'autres quartiers et communes du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) souhaitent rejoindre aujourd'hui cette démarche.

Pour assurer le fonctionnement de cette démarche, la Communauté urbaine a besoin de s'appuyer sur un prestataire extérieur permettant l'organisation de ces échanges.

Concrètement, celui-ci est chargé d'organiser des visites permettant à des habitants de Berlin, Bruxelles ou Turin de prendre connaissance de ce qui se fait dans l'agglomération et d'échanger avec leurs collègues français. Lors de chacune de ces visites, ce sont 100 à 150 personnes qui sont mobilisées côté français. En alternance, des délégations de 8 ou 10 habitants français rendent également visites à leurs homologues des villes européennes selon le même principe.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à cette mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics et au journal officiel de l'Union européenne le 2 décembre 2011.

Cette mission d'organisation des échanges fera l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 juin 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement Pons/OEC/Les cars Olivieri/Berthelet et Voyages pour le marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année, reconductible 3 fois 1 année et d'un montant minimum annuel de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et maximum annuel de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, soit pour la durée totale du marché un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec des villes européennes et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Pons/OEC/Les cars Olivieri/Berthelet et Voyages pour un montant minimum annuel de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et maximum annuel de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, soit pour la durée totale du marché un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

**2° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 617 - fonction 824 - opération n° 0P17O2297.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**